Demande d'habilitation





Demander une habilitation : créer un compte demandeur

Depuis la page de connexion / page d'accueil, choisir « création d'un compte

demandeur » et saisir les informations demandées.





 Finaliser la création du compte en suivant le lien envoyé sur l'adresse mail que vous avez indiquée. Ce lien vous permettra d'enregistrer votre mot de passe.



Si le demandeur possède déjà un compte, il doit se connecter sur son compte pour initier sa demande.



Création compte demandeur

Répondez à la guestion ci-dessous

Prénom

E-mail

Date de naissance

← Se connecter





?

②

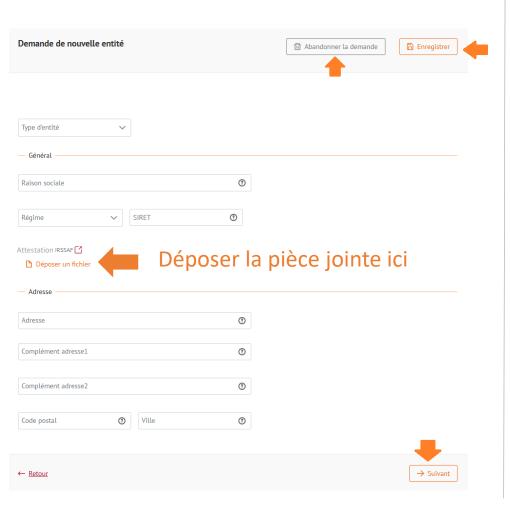
② **=**

← Phrase





Demandeur/gestionnaire : créer un compte entité



 Saisir les informations administratives demandées.

 Pour passer à la page suivante, cliquer sur « Suivant ».

- A tout moment le demandeur peut :
 - enregistrer la demande
 - abandonner la demande











Demandeur/gestionnaire : créer un compte entité



- Finaliser la demande, en renseignant les informations concernant le signataire de la lettre d'engagement.
- Si la demande est complète, cliquer sur « Soumettre »; la demande sera envoyée à la caisse instructrice, définie par le code postal de l'adresse.
- A tout moment le demandeur peut :
 - enregistrer la demande
 - abandonner la demande
 - revenir à la page précédente











Validation administrative



• Une fois envoyée, la demande est visible sur le compte de l'entité, la partie administrative est en cours de validation par la caisse instructrice.



- Le dossier administratif a été validé par la caisse instructrice.
- Il est alors possible d'effectuer la demande d'habilitation.





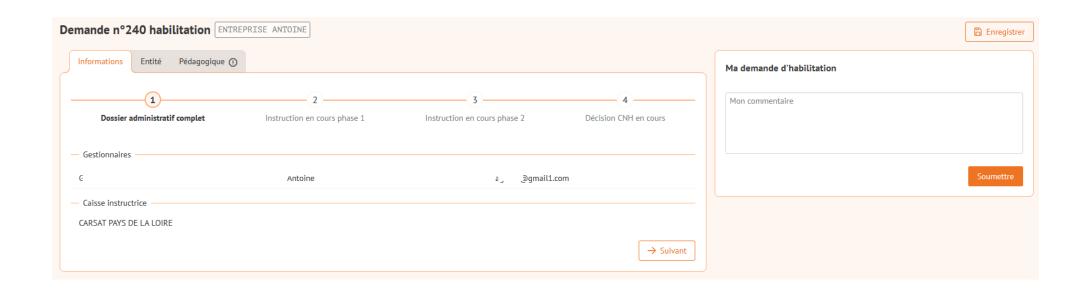






Demandeur/gestionnaire: demander une habilitation

- Principes généraux
 - Navigation par onglets
 - Visualisation de l'avancement de l'instruction de la demande









Demandeur/gestionnaire: demander une habilitation

Dispositif avec uniquement des éléments pédagogiques









Demandeur/gestionnaire: demander une habilitation

Dispositif avec éléments techniques (par exemple les plateformes)

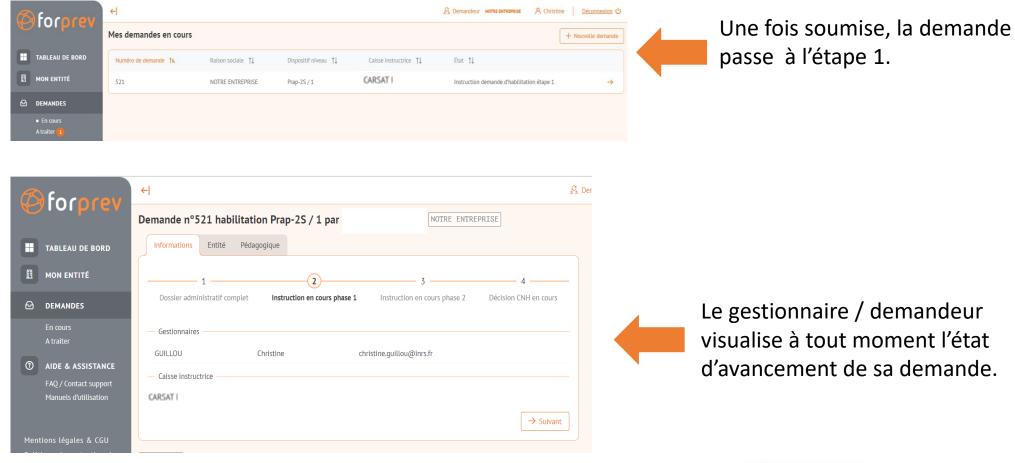








Les différentes étapes d'instruction de la demande d'habilitation



FORPREV: Prise en main





Demandeur/gestionnaire : réceptionner la lettre de décision

- Suite à la décision CNH, un mail contenant la lettre de décision est envoyé au demandeur ou à tous les gestionnaires déclarés sur l'entité.
- Cette lettre restera accessible tant que l'habilitation est valide, au niveau des informations habilitation dans l'onglet « Général ».







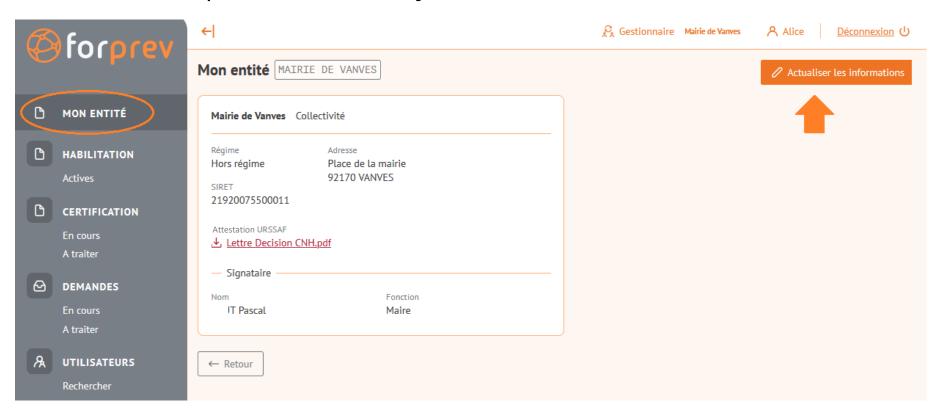






Gestionnaire : mettre à jour les informations de son entité

A tout moment il est possible de mettre à jour les données de son entité.



• Les informations du signataire et celles relatives à la diffusion d'informations sur le site web de l'INRS (uniquement pour les organismes de formation) ne sont pas soumises à instruction.

FORPREV: Prise en main



Gestionnaire : demander une habilitation supplémentaire

- Vérification systématique des données administratives avant toute demande d'habilitation :
 - Si le gestionnaire apporte une modification sur la partie administrative, celle-ci est suivie d'une instruction lorsque la modification porte sur les champs suivants :
 - > Type d'entité, raison sociale, régime, Siret, attestation URSSAF et adresse
 - Si le gestionnaire n'apporte pas de modification sur la partie administrative, il peut effectuer directement sa demande d'habilitation.
- Choisir un dispositif/niveau. La liste des dispositifs niveaux est proposée en fonction des habilitations déjà existantes sur le compte de l'entité.







Gestionnaire: renouveler une habilitation

- L'habilitation n'est plus valable après la date d'échéance. Désormais une demande de renouvellement ne protège pas de cette échéance.
- Le renouvellement peut être lancé un an avant l'échéance de l'habilitation.
- Deux alertes sont mises en place (12 mois et 6 mois avant la date d'échéance).
- Tous les gestionnaires de l'entité sont destinataires de ces alertes.



